

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

-----  
MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15  
En exercice 15  
Présents 10  
Votants 14

L'an deux mille vingt-et-deux, et le 25 avril à 20 heures,  
Le Conseil municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil municipal : le 19/04/2022,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme Sandra JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Sébastien FRUGIER, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jules VERNIER et M. Jean DE MAISTRE.

Absents représentés : M. Olivier BOUISSOU (procuration à M. Stéphane AUGU), Mme Josianne BOUGRIER (procuration à M. Pascal PLANCHANT), M. Fabrice GOBERT BERINGUER (procuration à Mme Séverine HEFTI-BOYER) et M. Philippe RÉDRÉAU (procuration à M. Jean DE MAISTRE).

Absent excusé : M. Michaël LECOMTE.

Un scrutin a eu lieu, Mme Cécile DESCHAMPS a été élue secrétaire.

-----  
Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2022, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurant à l'ordre du jour.

**2022.4.1/ ÉTUDE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi pour une déclaration d'intention d'aliéner et présente le dossier des parcelles cadastrées ZB 353 et ZB 283 situées chemin des Aunays d'une superficie totale de 1 475 m<sup>2</sup> pour une valeur de 277 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain pour ce bien, et charge Monsieur le Maire de transmettre la décision au Notaire chargé de ce dossier.

**2022.4.2/ CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un poste d'agent technique en contrat aidé avait été créé pour une durée de 6 mois, renouvelable trois fois, soit une durée maximale de 2 ans. Au moment de la signature du dernier renouvellement, la Mission locale a indiqué que le fond permettant le versement de l'aide financière n'était plus en mesure de prendre en charge ce dernier contrat.

M. le Maire précise que la commune avait indiqué à cet agent que son contrat devait se terminer en novembre 2022, à l'issue des deux ans, et que le service technique communal n'est pas en mesure de se passer d'un agent en ce début de printemps. Un recours a été déposé par l'intermédiaire de Mme Fabienne COLBOC, Députée de la circonscription.

Il est proposé, en cas d'échec de ce recours, de créer un poste d'adjoint technique contractuel de 6 mois à l'indice brut 340. Il est indiqué que cela occasionnerait un surcoût pour la commune estimé à 9 440 euros.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de créer un poste d'adjoint technique contractuel pour une durée de six mois si le recours pour prolonger le contrat aidé ne fonctionne pas,
  - de supprimer le poste d'emploi aidé existant,
  - de charger M. le Maire de recruter la personne de son choix pour ce poste en indiquant que l'agent en place est prioritaire.

#### **2022.4.3/ POURSUITE DE L'ORGANISATION DE LA SAISON CULTURELLE 2022**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la commission participative sur la culture prévue le mercredi 27 avril prochain. Il liste les prochaines manifestations qui y seront évoquées :

- 8 mai : cérémonie de commémoration au cimetière puis vin d'honneur à la salle des fêtes.
- 20 mai : apéritif spectacle de la Coriace compagnie pour présenter des extraits de leurs spectacles et échanger sur le projet de résidence prévu en 2023. Seuls les frais de déplacements seront à prendre en charge pour cette manifestation, ainsi que l'hébergement au gîte d'étape.
- 10 juin : match d'improvisation de la Ligue d'improvisation de Touraine à la salle des fêtes au tarif de 1 880 euros avec les frais de restauration à prévoir en supplément. Il sera nécessaire de fixer les tarifs d'entrée.
- 21 juin : fête de la musique
- 2 juillet : inauguration du parcours famille
- 14 juillet : deux devis de fanfare sont présentés pour accompagner le traditionnel repas républicain :
  - o La Banda Jul' au tarif de 1 645 euros,
  - o Dix de Der au tarif de 1 378 euros.
- 23 juillet : séance de cinéma en plein air si la candidature de la commune est retenue par la Communauté de communes
- 10 août : pièce « Précieuses impromptues » du Théâtre de l'Ante au tarif de 700 euros avec en complément 280 euros de frais de restauration.
- 3 septembre : journée des associations
- 17 et 18 septembre : Sur les chemins des talents et savoir-faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de laisser la commission participative faire les choix nécessaires, et décide de :

- prendre en charge les frais de déplacement de la Coriace compagnie pour l'apéritif spectacle du 20 mai,
- retenir le devis de la Ligue d'improvisation de Touraine pour le match d'improvisation du 10 juin d'un montant 1 880 euros, frais de restauration en supplément,
- fixer les tarifs d'entrée au match d'improvisation à :
  - o 8 euros plein tarif,
  - o 5 euros pour les 12-17 ans, les étudiants et les demandeurs d'emploi,
  - o gratuit pour les moins de 12 ans,
- prévoir une enveloppe maximale de 1 700 maximum pour la fanfare du 14 juillet,
- retenir le Théâtre de l'Ante pour sa représentation du 10 août pour un montant de 700 euros avec en complément 280 euros de frais de restauration,
- charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à ces décisions.

#### 2022.4.4/ NOUVEAUX DOSSIERS POUR LES APPELS À PROJETS TOURISTIQUES COMMUNAUX DE 2022

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre a décidé de modifier le cadre d'obtention de financements pour les appels à projets touristiques communaux. En effet, à compter de 2022, les communes peuvent déposer non plus 1, mais 3 projets par an. Un premier dossier ayant déjà été déposé, M. le Maire propose de présenter deux nouveaux dossiers dont voici les plans de financement prévisionnels :

- Installation d'un système de démarrage automatique du système de sonorisation de l'église :

Dépenses		Recettes	
Installation système	1 137.00 €	Fonds concours CCTVI	839.57 €
Acquisition enceintes	542.14 €	Autofinancement	839.57 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 679.14 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 679.14 €</b>

- Création et aménagement de chemins piétonnier et cycliste :

Dépenses		Recettes	
Création chemin	17 801.56 €	Fonds concours CCTVI	10 200.78 €
Acquisition mobilier	2 600.00 €	Autofinancement	10 200.78 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 401.56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 401.56 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider les deux plans de financement prévisionnels présentés,
- de présenter ces deux dossiers dans le cadre de l'appel à projet touristiques communaux auprès de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre,
- de charger M. le Maire de signer tous les documents afférents à ces dossiers.

#### 2022.4.5/ ÉTUDE DES DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention qu'il a reçu :

- de la Société d'horticulture de Touraine (S.H.O.T.) pour un renouvellement d'adhésion au tarif de 50 euros,
- du Comice du monde rural pour une participation de 0,10 euros par habitants. Il est précisé que cette année les festivités auront lieu sur l'ex-canton de Richelieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler son adhésion à la S.H.O.T. pour un montant de 50 euros,
- de ne pas participer financièrement au Comice du monde rural étant donné que les festivités ne se déroulent pas à proximité de la commune.

#### 2022.4.6/ DÉNOMINATION DU CIRCUIT AUTOMOBILE

Monsieur le Maire rappelle la demande de l'E.V.L.A. (Écurie de la vallée du lys auto) sollicitant le changement de dénomination du circuit automobile de la Châtaigneraie en hommage posthume à Christian MEUNIER, membre fondateur du circuit et ancien Président de l'association. M. le Maire précise que la commune de Pont de Ruan, copropriétaire du circuit a accepté qu'il soit à présent nommé « Circuit automobile Christian MEUNIER » sous réserve que la commune de Saché l'accepte également et que l'ensemble de cet espace conserve son nom d'« Espace de loisirs de la Châtaigneraie ».

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- d'accepter la nouvelle dénomination de « Circuit automobile Christian MEUNIER »,
  - de conserver le nom d'« Espace de loisirs de la Châtaigneraie ».
  - de charger M. le Maire de transmettre cette information à l'E.V.L.A. et à la commune de Pont de Ruan.

### INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle donc l'inauguration du parcours famille prévue le 2 juillet prochain. Il précise qu'il avait été envisagé que les enfants qui arrivent à résoudre l'énigme du parcours pourront récupérer une petite récompense (boisson, bonbon, ...) chez les commerçants du village. Il avait également été évoqué la possibilité de constituer un petit trésor pour que les enfants repartent également avec un souvenir (médaille, porte-clé, ...).

Monsieur le Maire présente le bilan opérationnel du SDIS pour l'année 2021 recensant les interventions réalisées sur la commune.

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un commercial de la Nouvelle République qui propose aux communes de paraître dans l'édition estivale de « destination touraine » au tarif de 1 999 euros H.T. la page ou 1 132 euros H.T. la demi-page. Ce magazine gratuit est distribué sur tout le département à compter du 21 juin. Les éléments sont à communiquer pour le 15 mai. Compte tenu du tarif assez important et du délai, il est proposé de ne pas y avoir recours pour cette année, mais cela reste à réfléchir pour les années suivantes.

Il est rappelé les dates des prochaines élections, 12 et 19 juin 2022 pour les législatives. Les élus sont invités à s'inscrire sur le planning pour la tenue du bureau de vote et un appel sera passé aux habitants sur les réseaux sociaux pour compléter la liste des assesseurs.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h00 et fixe les prochains Conseils municipaux aux lundis 13 juin et 11 juillet 2022.

Noms	Signature
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	Absent représenté
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	Absente représentée

M. GOBERT BERINGUER Fabrice	Absent représenté
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	Absent
M. FRUGIER Sébastien	
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	
M. RÉDRÉAU Philippe	Absent représenté